



Discrimination pendant leur grossesse : action des infirmières de Saint-Malo

ET sur MORLAIX y'aurait il des cas ?

Des infirmières, aides-soignantes et administratives de l'hôpital de Saint-Malo s'apprêtent à lancer une action contre leur employeur pour **discrimination durant leur grossesse**. Plus de 200 femmes ont vu leur avancement gelé dans cette période. L'une d'elles a obtenu gain de cause devant le tribunal administratif, en ayant fait valoir une discrimination d'avancement liée à ses congés maternité.

En congé maternité en 2006 et 2008, l'infirmière comprend que dans ces périodes, sa note n'a pas été prise en compte, empêchant tout avancement salarial.

En mai dernier, l'hôpital est condamné à une amende, et à la régularisation de la situation de cette infirmière, qui obtient 1.800 euros en réparation de ses préjudices et 1.500 euros en remboursement de ses frais de justice. **"Le gel de la notation des agents non présents au moins six mois dans le service ainsi institué et pratiqué au sein du CH de Saint-Malo a notamment pour effet de traiter de manière défavorable les agents absents pour maternité"**, souligne le tribunal, ajoutant: **"Une telle mesure constitue une discrimination indirecte en raison de la grossesse ou de la maternité et, partant, du sexe."**

Une victoire qui donne l'idée à une quarantaine d'autres salariées de l'hôpital, de faire valoir leurs droits dans le cadre d'une action de groupe, car au coeur du litige il y a bien le gel, jusqu'en 2014, de l'avancement de certaines salariées du centre hospitalier durant leur grossesse.

200 cas de discrimination à l'hôpital de Saint Malo !!

Sur 1.300 congés maternité intervenus entre 1983 et 2017 à l'hôpital de Saint-Malo, 200 cas révéleraient une discrimination. **Ce gel de notation ayant été pratiqué dans d'autres hôpitaux français, la question peut d'ailleurs toucher "tous les personnels féminins non médicaux de la fonction publique hospitalière"**.

La CGT du CHPM invite chaque agent concernée par cette discrimination, à savoir gel de notes pendant un congé maternité à se rapprocher rapidement de nous, la CGT envisage une action de groupe.

Prenez contact avec vos représentants syndicaux CGT

En Bref
si au cours de votre congé maternité, votre note a été gelée
Contactez NOUS !!!

